



OPÉRATIONNEL
INNOVATION
OPÉRATIONNELLE



INSTITUTIONNEL
COMPÉTENCE
DES MAIRES



TERRITOIRES
EMPLOYEURS : FACILITER
L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

L'ÉCHO DU **SDIS 25**

REVUE DES SAPEURS-POMPIERS DU DOUBS / N°60 / AUTOMNE 2020

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES INTERVENTIONS



www.pompiers25.fr





Christine BOUQUIN
Présidente du Département
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS

Malgré la crise sanitaire et la période de confinement, de nombreuses actions ont été menées par les personnels du SDIS du Doubs. Une réflexion sur l'Echo du SDIS 25, amorcée dès 2019, visait à faire évoluer ce trimestriel sur le fond comme sur la forme.

Son format a été redéfini pour toucher davantage les élus et les services institutionnels en valorisant les territoires et le service public de secours d'urgence dans le département, une lettre numérique « e-cho du SDIS 25 » étant quant à elle destinée à l'information des personnels de l'établissement public.

Il fallait aussi rendre le magazine plus attractif. Ainsi, une large place est laissée à l'image, accompagnée de textes au style plus

journalistique qu'institutionnel. C'est chose faite depuis février 2020.

Le présent numéro devait vous être adressé fin mars, mais l'actualité sanitaire en a voulu autrement...

Le 17 mars, le confinement national a conduit le SDIS du Doubs à placer en télétravail la majorité de ses agents. Les unités opérationnelles ont également su s'adapter, avec de nouvelles procédures d'intervention...

Le SDIS du Doubs a prouvé sa capacité à s'adapter et à continuer son activité dans des conditions très particulières. Nous avons fait le choix de créer un numéro spécial Covid-19 pour revenir sur cette période. Vous avez pu avoir une première approche de la nouvelle ligne éditoriale portée par ce premier numéro spécial.

Je vous laisse découvrir l'Echo du SDIS 25 « version 2020 » et je souhaite que cette parution différée puisse mieux encore nourrir votre envie d'information sur les actions menées et le travail des sapeurs-pompiers et agents du SDIS du Doubs sur votre territoire, au bénéfice de nos concitoyens.

▼ Les nouvelles recrues 2020 en formation dans le Centre d'Entraînement aux Phénomènes Thermiques et Incendies (CEPTI)



L'ÉCHO DU SDIS 25

Publication du Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs
10, chemin de la Clairière - 25042
Besançon Cedex

Directrice de la publication : Christine
BOUQUIN

Rédacteur en chef : Contrôleur général
Stéphane BEAUDOUX

Comité éditorial : Charles CLAUDET,
Marie GUICHARD, Isabelle KLEINHANS

Crédit photo : Paul-Etienne ANDRE,
Emile DERAY, Isabelle KLEINHANS,
Stéphanie de MORTAIN, Fabrice PARRIAUX,
Malory PASCAL, Dominique POURNY,
Eric ROUSSEY

Rédaction : Charles CLAUDET,
Odile DESCHAMPT-MONOT, Sébastien
FREIDIG, Isabelle KLEINHANS,
Didier MOREAU, Nathalie OEUVRAY,
Amélie SCHATT

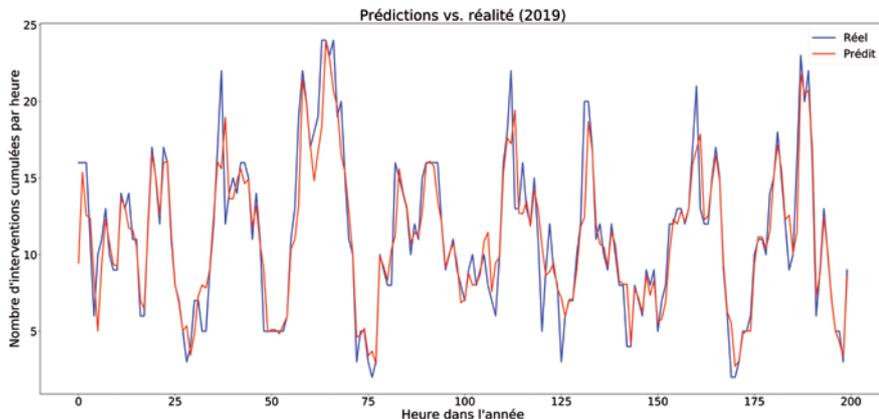
Conception et mise en page : Agence
DÉTONE - BP 31553 - 25009 Besançon
Cedex - www.detone.fr

Impression et routage : Estimprim -
ZA à la Craye 25110 AUTECHAUX
Dépôt légal à parution

Tirage à 4 200 exemplaires
Pour toute remarque ou suggestion,
vous pouvez contacter le service
Communication du SDIS :
communication@sdis25.fr
Tél. 03 81 85 37 10



INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES



PRÉDICTOPS : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU PROFIT DES SERVICES PUBLICS DU SECOURS ET DE LA SANTÉ

Le SDIS 25 présente une innovation majeure, jamais développée dans l'univers du secours : prévoir les interventions grâce à l'intelligence artificielle ⁽¹⁾. Genèse et perspectives d'un projet partenarial au bénéfice de la population.

Comment prévoir le nombre d'interventions effectuées par les sapeurs-pompiers ? Tout est parti de cette question sur laquelle s'est penché Christophe GUYEUX de l'institut FEMTO-ST* à Besançon fin 2018. Le SDIS du Doubs se lance alors dans une aventure de recherche de pointe, une première ! Il s'est donné 3 années pour réussir à trouver un modèle opérationnel et exportable à l'échelle nationale, voire un outil de prédiction pour d'autres corps de métiers (SAMU, forces de l'ordre, etc).

PredictOps est donc un outil basé sur l'exploitation intelligente d'une masse de données, permettant **de prédire quelle sera l'activité opérationnelle future en fonction de celle passée et de variables contextuelles**, qu'elles soient propres à l'intervention ou externes :

- les variables propres à l'intervention sont limitées au lieu (coordonnées, commune,

quartier), à la date, à l'heure et à la raison de sortie (nature de l'intervention) ;

- les variables externes, sont relatives à la météorologie (données de Météo France par station notamment température, pression, hygrométrie...), à l'éphéméride (heure de l'aurore, du crépuscule, phases de la lune...), au trafic routier (données de Bison futé), aux hauteurs d'eau ou encore à l'épidémiologie.

Cet automne, **une phase de test du nouvel outil de prédiction** est programmé au SDIS du Doubs. Une fois l'outil stabilisé, un service d'incendie et de secours intégrant la problématique feux de forêt pourrait également rejoindre la dynamique.

(1) *Le système tout seul apprend de ses erreurs et améliore le processus, sans intervention humaine*

Les partenaires du projet

- L'Institut de *Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies (**FEMTO-ST**) dont la tutelle est assurée par l'université technologique de Belfort-Montbéliard, le centre national de la recherche scientifique et l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques. Ce laboratoire de recherche couvre un large spectre des domaines des sciences de l'ingénieur, dont l'Intelligence Artificielle.

- Le **SDIS 25** pour les parts « métier » et financement (13 500 € par an).
- L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (**ANRT**), via une subvention permettant de financer la moitié du salaire de la doctorante data-scientist (42 000 € sur 3 ans).
- Un partenaire privé, chargé du développement informatique de l'outil opérationnel.

Prémices du partenariat : rétrospective en images

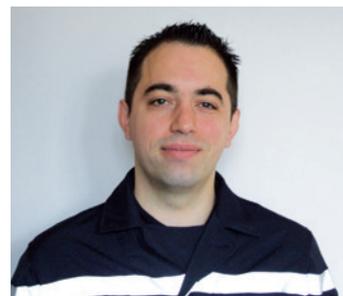
Le 18 octobre 2018, Gilles RAVIER, maître de conférence au laboratoire C3S et à l'université de Franche-Comté animait un passionnant séminaire « sapeur-pompier 2.0 » à l'UPFR-Sports, campus de la Bouloie à Besançon.

La matinée était consacrée à la présentation de l'avancée des travaux initiés depuis un an. L'après-midi s'est déroulé sous forme d'ateliers pour sensibiliser les étudiants aux missions des sapeurs-pompiers (massage cardiaque, désincarcération, extinction d'incendie)...

Le clip relatant cet événement est disponible sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=lyP-FJr9450>



Flashez pour voir la vidéo



Capitaine Guillaume ROYER-FEY,
Service Mise en Œuvre
Opérationnelle (MMO)
Groupement des Services de
l'Organisation des Secours (GSOS),
pilote métier du projet :

« L'Intelligence Artificielle présente une avancée majeure pour l'aide décisionnelle. On pourrait imaginer dans un futur proche pouvoir estimer le nombre de secours à personnes sur un secteur précis, ce qui nous permettra d'armer les centres par anticipation, voire de pré-positionner certains engins ».



INNOVATION AUSSI DANS LES INDICATEURS

Un nouvel indicateur de qualité du service public de secours a émergé : l'indicateur de rupture, qui nourrit le projet Prédictops. La rupture, c'est l'incapacité du service à répondre à une sollicitation opérationnelle dans les délais fixés par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR - contrat fixant les objectifs en matière de distribution des secours). Elle est exprimée en unité de temps (heures, minutes, secondes). Deux grands types de ruptures ont été identifiés :

- **la rupture au contrat de rapidité**, générée par une arrivée tardive des secours en regard de l'objectif fixé ;

- **la rupture de service public**, apparaissant lors d'une distribution tardive des secours additionnée d'une limite de capacité.

Le caractère innovant de cet indicateur de rupture réside dans son objectivité et sa capacité à retranscrire la réalité de la disponibilité des secours à l'échelle d'un secteur complet (disponibilité des agents, aptitudes des agents disponibles, disponibilité des engins, activité en cours des autres CIS susceptibles d'intervenir, ...).

Il permet, sur la base d'analyses, d'optimiser la couverture du risque.

Les acteurs du projet

Groupe projet :

- 1 pilote universitaire (Professeur HDR)
- 1 pilote métier (capitaine de sapeurs-pompiers)
- 1 doctorante data-scientist issue d'un Master 2 de l'université de Sao-Paulo (Brésil)
- 1 experte métier ingénieure informatique (capitaine de sapeurs-pompiers)
- 1 expert des modes d'engagement (caporal-chef de sapeurs-pompiers)
- 1 expert en développement informatique

Comité de pilotage (organe décisionnel) :

- 2 pilotes du projet
- 1 cadre supérieur
- Directeur départemental du SDIS 25



Selene CERNA,
Une doctorante péruvienne dans le Doubs

Les compétences en Intelligence Artificielle sont une ressource humaine rare en matière de recherche au plan mondial... Le SDIS 25 a le privilège de faire travailler depuis janvier 2020 Selene Cerna, **data-scientist** issue d'un Master 2 de l'université de Sao-Paulo (Brésil).

Le travail de la chercheuse consiste à approfondir les capacités de prédiction et à développer un outil informatique opérationnel à l'usage du centre opérationnel d'incendie et de secours (CODIS).



Cadre juridique

Un accord général de collaboration de recherche a été signé le 23 avril 2019 entre le SDIS 25 et l'université, fixant les limites d'utilisation des données, les modalités de communication (grand public et communauté scientifique) et la stabilisation de la propriété intellectuelle des partenaires.

PRÉDICTOPS NOUVEL OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Le projet PrédicOps a fait émerger un nouvel indicateur d'évaluation du service public (cf. article précédent).

Il devient ainsi possible de **travailler de manière préventive** (actuellement curative) les choix d'organisations à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux de couverture opérationnelle, car le système est à même de prévoir le niveau d'activité par nature et par secteur.

L'étape suivante, en cours de développement, est de pouvoir réaliser l'analyse des ruptures sur la base de prédictions opérationnelles.

Il s'agit **d'analyser leur évolution non seulement sur les interventions ayant été réalisées mais également sur celles prédites par le système.**

Finalité : **réduire l'incertitude et préparer plus efficacement la réponse opérationnelle** grâce à l'intelligence artificielle.

Pour **mieux visualiser les résultats des prédictions** et pouvoir les exploiter,

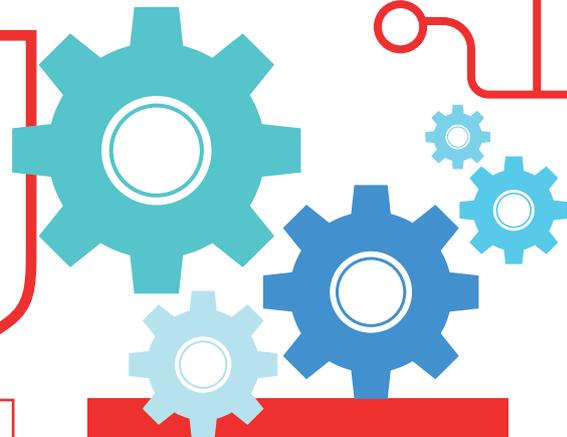


une interface de type **application web cartographique** a été créée par un **partenaire privé** et reliée au moteur d'intelligence artificielle.



Améliorer la couverture des risques de façon dynamique et prospective

- Centre opérationnel d'incendie et de secours (CODIS) -> **optimiser la couverture opérationnelle** à court terme
- **Cellule d'anticipation** lors d'une **crise** d'ampleur -> visualisation des prédictions de plusieurs heures à plusieurs jours
- Révision du **SDACR** (prévue en 2021) -> prédiction à long terme, de plusieurs mois à plusieurs années



LES DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES ENGAGÉS



1 logiciel cartographique en accès libre : Lizmap rupture

Elaboré par le service des systèmes d'information géographique (SIG) du SDIS 25, il offre une vision dynamique du niveau de qualité de service des secours.

L'identification de l'origine des ruptures permet d'actionner des leviers correctifs plus ou moins consommateurs en ressources humaines, matérielles et budgétaires :

- politique formative pour des ruptures consécutives à des défauts d'aptitude,
- politique de développement du volontariat en cas d'insuffisance permanente d'effectif,
- politique de répartition temporelle et géographique des ressources humaines et matérielles,
- politique bâtiminaire pour identifier l'implantation la plus pertinente d'un nouveau centre d'incendie et de secours, etc.

Outil d'analyse et de compréhension de la capacité opérationnelle du SDIS, l'outil « Lizmap ruptures » est un élément clé de la révision prochaine du SDACR du Doubs dans un objectif d'amélioration de la qualité de service.



1 logiciel de pilotage opérationnel et stratégique basé sur la prédiction, toujours sur la base d'une cartographie (géolocalisation du potentiel d'interventions).

Devant la complexité de développement, une collaboration avec le secteur privé a été engagée. Spécialisés dans les systèmes informatiques d'aide à la décision à base de machine learning, une PME a accepté d'intégrer l'aventure à des fins expérimentales. Une version d'essai de l'outil a été installée en septembre 2020 dans le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) pour tester le système en temps réel et éprouver les capacités d'anticipation qu'il permet.



Près de
400 000 interventions
étudiées entre 2007 et 2019

soit **13** années complètes

+ de **1 300**
variables externes utilisées

90%
des prédictions ont moins
de 2 interventions d'erreur/heure
sur le département

30%
des prédictions
sont totalement justes



COMMENT ÇA MARCHE ?

SERVICE MISE EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE DU SDIS

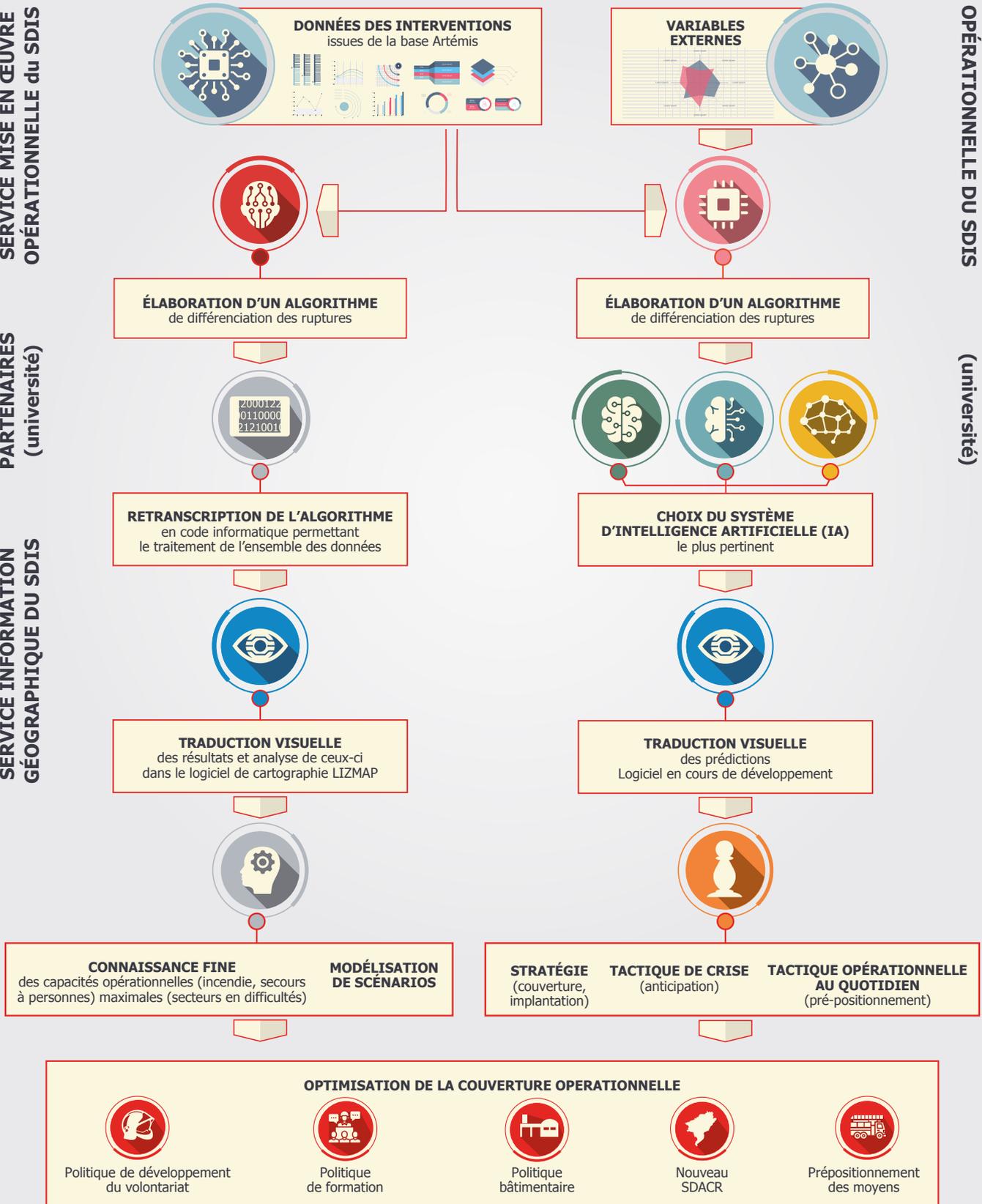
PARTENAIRES
(université)

SERVICE INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE DU SDIS

SERVICE MISE EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE DU SDIS

PARTENAIRES
(université)

PME



COVID-19 : IMPACT SUR L'ÉVÉNEMENTIEL

CÉRÉMONIES DE PASSATIONS DE FONCTION

Dans le contexte sanitaire 2020, les cérémonies organisées habituellement lors d'un changement de chef de centre ont été repoussées.

Toutefois, nous tenons à féliciter les sapeurs-pompiers volontaires qui ont pris leurs nouvelles fonctions ces derniers mois, et à remercier leurs prédécesseurs pour leur engagement.

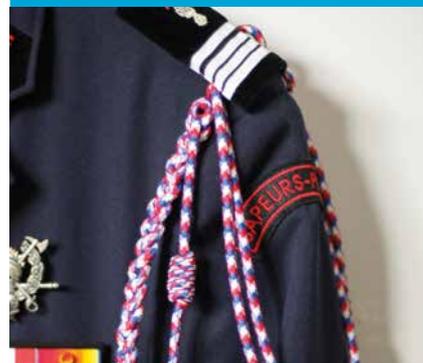
- **Janvier 2020** : au centre d'incendie et de secours d'Abbévillers, l'adjudant Christophe ROTHENBUHLER a pris la relève du lieutenant Hubert ROTHENBUHLER -son papa par ailleurs- qui a assuré précédemment le commandement pendant 13 ans.
- **Mars 2020** : l'adjudant Patrice CHOULET a pris le commandement du centre d'incendie et de secours de Vercel.
- **Juin 2020** : le capitaine Dominique ROUHIER a laissé la main après 18 ans de commandement au lieutenant Julien GROSJEAN qui prend les rênes du centre d'incendie et de secours de Sancey.
- **Juillet 2020** : le lieutenant François BARTHOULOT a pris le commandement du centre d'incendie et de secours de Damprichard, succédant ainsi au capitaine Eric GUENOT, chef de centre depuis un quart de siècle !

JOURNÉE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS

Toujours en raison de la pandémie, la traditionnelle journée nationale des sapeurs-pompiers (JNSP) aurait dû se dérouler en deux temps, mais seul le premier temps fut joué. Le 11 juin 2020, un hommage aux sapeurs-pompiers décédés en service commandé a eu lieu au centre d'incendie et de secours de Besançon-Est, en présence d'un comité restreint d'autorités, d'élus et de personnels du SDIS.

Le 12 septembre 2020, une cérémonie était prévue à Maïche à l'occasion de laquelle des personnels méritants du SDIS 25 devaient recevoir des récompenses et les nouvelles recrues leur fourragère, marquant leur intégration au sein du corps départemental. La cérémonie a dû être annulée en raison des conditions sanitaires incertaines et du risque de formation d'un cluster avec un rassemblement évalué à plusieurs centaines de personnes.

Les symboles attachés aux sapeurs-pompiers



La fourragère

La fourragère est une décoration récompensant un corps pour faits de guerre ou de courage exemplaires. C'est une cordelette tressée, terminée par un nœud et un ferret qui se porte à l'épaule gauche de l'uniforme. Le caractère collectif de son attribution fait qu'elle est rarement portée à titre individuel, hormis pour ceux ayant personnellement pris part à l'événement ayant généré son attribution. Dans ce cas, lorsqu'ils quittent le corps pour être affectés dans un autre corps, ils portent l'insigne de leur corps d'origine sur la fourragère.

Les sapeurs-pompiers du Doubs portent la fourragère « bleu, blanc, rouge » car le drapeau du corps départemental a été décoré de la médaille de bronze pour actes de courage et dévouement le 15 décembre 2000, suite à son engagement exemplaire lors de la tempête de 1999.

SPORT

Pour les mêmes motifs, le cross départemental prévu en octobre a été repoussé à janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.



Hommage aux sapeurs-pompiers décédés en service commandé le 11 juin 2020



UNE ÉQUIPE D'ASSISTANTES SOCIALES AU SDIS

Stéphanie BEQUILLARD, Sandra CHATELAIN et Aline GRANJEAN ont rejoint le SDIS du Doubs le 1^{er} juillet 2020 en qualité d'expert sapeur-pompier volontaire « assistante sociale », afin d'aider les personnels qui rencontreraient des difficultés.

Leurs missions : conduire des entretiens, évaluer les besoins et orienter les personnels en difficulté vers les différents dispositifs d'aide sociale. Elles peuvent aussi les mettre en lien avec des interlocuteurs spécifiques : CAF, CPAM, réseaux d'entraide (solidarité femme, enfants en difficulté...). Les dossiers sont suivis dans leur globalité, sous le sceau du secret professionnel.

Au-delà d'enrichir leur parcours professionnel, toutes trois s'accordent sur une motivation commune : « Les valeurs de solidarité,

respect et entraide qui unissent les agents au SDIS nous touchent et nous les partagent. C'est pour cela qu'on a souhaité mettre à disposition nos compétences et notre savoir-être ».

Le choix d'intégrer une équipe sociale au sein du SDIS a été pris en collaboration avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs (UDSP 25) pour une meilleure qualité de vie au travail, et avec l'appui bienveillant du Département du Doubs.

BAPTÊME DU FEU POUR LE NOUVEAU CAMION CITERNE FEUX DE FORÊT



Le dernier camion citerne feux de forêt (CCF) qui a été mis en service opérationnel au sein du SDIS 25, doté d'un système intégré augmentant le pouvoir d'extinction des feux par l'ajout d'un additif dans l'eau de la citerne, a vite fait son baptême du feu...

Début août, il est en 1^{re} ligne sur le gigantesque incendie de Martigues (13) qui a fait la Une nationale. Le capitaine Samuel GUI-CHARD, conseiller technique départemental feux de forêt, raconte... « L'ensemble des moyens est engagé en plein massif pour attaquer le feu. Les manœuvres sont effectuées en bon ordre malgré la situation extrême. L'engagement se poursuivra toute la nuit. Il sera complété par de la surveillance et le traitement des nombreuses reprises de feux ».

Une opération éprouvante, où aucun blessé n'est à déplorer.



De gauche à droite :
Sandra CHATELAIN
Aline GRANJEAN
Stéphanie BEQUILLARD

LES CAMIONS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL (CSO) : DU MATÉRIEL ADAPTABLE AUX MISSIONS CONDUITES

Véritables magasins déportés, les 3 CSO conçus en 2020 après 5 ans de réflexion permettent d'intervenir sur l'ensemble du territoire du Doubs, en soutien aux opérations nécessitant une logistique lourde.

À bord : un matériel spécifique adaptable pour des opérations précises autour de la lutte contre les incendies : reconnaissances (appareils respiratoires isolants, bibouteilles, lances spéciales), sauvetages, protection (préservation de l'environnement) et déblai.



CHIFFRES CLÉS

1 500 
hectares détruits

4 

CCF
> 3 du SDIS 25
> 1 du SDIS 90

18 + 4
sapeurs-pompiers du Doubs sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort

À SITUATION PARTICULIÈRE, RÉPONSE PARTICULIÈRE : LE CAS DES « ZONES 4 »

Le SDIS 25 est conscient que certaines habitations sont très isolées sur le territoire. Aussi, les sapeurs-pompiers du Doubs proposent un appui spécifique aux populations vivant un peu éloignées de tout, dites « zones 4 » (Z4).

Quarante-cinq Z4 sont identifiées à ce jour par les études territoriales, selon des critères établis par le SDACR*. Elles nécessitent la mise en œuvre d'un soutien particulier de la part du SDIS 25 à leurs habitants, afin de renforcer leur autonomie dans l'attente des secours.

Ces Z4 sont à la fois éloignées d'au moins 10 km de tout centre d'incendie et de secours et comprennent une densité de population inférieure à 30 habitants (lieux-dits isolés, espaces naturels...).

Les contraintes pesant sur les délais d'intervention étant nombreuses, le SDIS 25 n'a pas fixé pour elles de délai maximum d'arrivée des secours, mais engage systématiquement le moyen disponible le plus rapide.

En complément, il accorde une attention particulière aux habitants concernés, en leur proposant un soutien spécifique en prévention ou prévision des risques.

Concrètement, le SDIS 25 remettra aux



maires des communes comprenant une ou deux Z4 un classeur présentant de façon pédagogique le catalogue de la trentaine d'actions possibles, allant d'une simple initiation au secourisme à l'achat de défibrillateurs grand public par les collectivités concernées.

Les maires seront libres de choisir les actions à mettre en œuvre et le SDIS 25 adaptera son niveau d'accompagnement en fonction de l'action (de la réalisation directe à la coordination d'acteurs).

*Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques



Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : une compétence du maire (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011, article L.2213-32 du C.G.C.T.)

La DECI regroupe l'ensemble des points d'eau incendie (PEI) réglementaires mis à disposition des services de secours afin d'assurer l'alimentation en eau de leurs engins en cas de sinistre.

Un **accès internet spécifique** est mis à disposition des maires par le SDIS 25. Il permet d'accéder aux données relatives à la DECI de leur banc communal et de les aider dans leurs démarches sur ce sujet.

Vous trouverez toutes les explications sur la **fiche pédagogique** en dernière page du magazine.

LEVIER : FORMATION DES ÉLUS PAR LES SAPEURS-POMPIERS

Le lieutenant Johann RATTE, chef du centre d'incendie et de secours de Levier, a proposé au maire de la commune une formation au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur (DEA) à l'attention de l'équipe municipale. Avec l'appui des médecins de la Maison de Santé, également médecins sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 25, 23 élus ont été formés à l'utilisation des DEA investis par la commune au service de la population.

Parce que sauver des vies, c'est aussi l'affaire de tous.





VOLONTARIAT : UN ENGAGEMENT CITOYEN EN DANGER

En France, les citoyens sont acteurs de leur propre sécurité. Au cœur de ce modèle de sécurité civile atypique en Europe, les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) constituent une ressource majoritaire et indispensable pour la pérennité des secours, mais restent difficiles à recruter et à fidéliser. Décryptage.

80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires, dans tous les départements français. Dans le Doubs, ils arment la très grande majorité des centres d'incendie et de secours (61 sur 71).

Ces citoyen(ne)s ont contracté un engagement exemplaire pour protéger leur concitoyens. Ils perçoivent une modeste indemnité, en contrepartie du temps qu'ils réservent à leur formation initiale, puis continue, aux temps d'astreinte ou de garde et aux interventions de secours d'urgence.

Au-delà de leur période d'astreinte, ils peuvent se rendre disponibles simplement via leur smartphone, lorsque leur emploi du temps le permet, comme bon leur semble, quelques heures ou quelques jours. Une agilité offerte aujourd'hui par les nouvelles technologies associées au système d'alerte (Dispotel).

La difficulté majeure consiste pour ces volontaires à concilier leur vie professionnelle et familiale avec cet engagement, mais finalement, pas plus qu'un investissement dans un club sportif ou toute passion... En effet, sous réserve d'un minimum d'organisation, ils parviennent à assurer leurs missions tout en ayant des vies parallèles...

Un modèle à préserver

La coopération de l'employeur reste aussi un facteur majeur favorisant le volontariat (cf. encart).

Si les tendances nationales montrent un solde négatif entre le nombre d'engagements et le nombre de résiliations, le solde pour le SDIS du Doubs est positif, et ce depuis plusieurs années, grâce à une politique active de communication. « Mais trouver des volontaires reste un combat permanent » confie Odile DESCHAMPT-MONOT, cheffe du groupement des services des ressources humaines et le commandant Patrice ALBERT, chef du service Développement du volontariat.

« Il faut continuer à assurer la performance du service rendu à la population », donc susciter des vocations, mais aussi pérenniser cet engagement et assurer aussi l'encadrement des centres. Trois enjeux majeurs qui constituent la colonne vertébrale du plan d'actions pour le volontariat réactualisé par le conseil d'administration en mars dernier pour la période 2020-2022. Trois ans donc pour continuer de sécuriser le service public de secours en tout point du territoire, au bénéfice des citoyen(ne)s, par les citoyen(ne)s...

L'employeur : un facilitateur pour le secours de proximité

Public ou privé, l'employeur qui permet à ses employés, par ailleurs SPV, de se former ou partir en opération de secours sur son temps de travail s'affiche comme un véritable acteur du secours d'urgence sur son territoire, par un choix citoyen et stratégique visant à garantir un service public indispensable, pouvant sauver des vies ou préserver un patrimoine, parfois au bénéfice de sa propre structure. Ainsi certains freins liés à la disponibilité des volontaires en semaine et en journée s'estompent, tout comme les difficultés pour concilier « les 3 vies ». Cet accord peut être tacite ou prendre la forme d'une convention, qui trace les contours des autorisations d'absence au bénéfice de la population.

CHIFFRE CLÉ

204 

SPV conventionnés dans le Doubs répartis de manière égale public/privé



Pour pouvoir être volontaire, il faut impérativement résider ou travailler à 10 minutes maximum d'un centre d'incendie et de secours (durée du délai de rassemblement). **Car, comme pour les gestes de 1^{er} secours, chaque minute gagnée, c'est 10 % de vie en plus !**

CHIFFRES CLÉS

France

220 000

SPV

40 000

SPP

16,7%

Taux de féminisation

Doubs

2 600

SPV

400

SPP

22,9%

Taux de féminisation supérieur à la moyenne nationale

Près de 20 %

des SPV sont issus des sections départementales de jeunes sapeurs-pompiers

229

résiliations d'engagement contre 312 recrutements en 2019, soit un taux de renouvellement positif

312

recrutements dont 110 femmes, soit 35,2%



Justine, 100^e

femme SPV recrutée au SDIS 25 en 2019

DES EMPLOYEURS ENGAGÉS

Laisser partir en intervention un ou plusieurs de ses personnels, c'est tout-à-fait possible. Pour preuve, l'entreprise ILSA à Marchaux-Chaufontaine et la mairie de Boussières revendent cette pratique avec une éthique commune : sauver des vies vaut plus que tout. Visions croisées employeurs-employés privé-public...

ILSA est une PME de 16 salariés installée à Marchaux-Chaufontaine, à 1 km de la caserne, spécialisée dans la fabrication d'instruments pour laboratoires médicaux. 4 de ses employés sont SPV (2 au bureau d'étude et 2 à l'assemblage). Une convention signée en 2012 lors de l'intégration du centre au corps départemental formalise ces mises à disposition pour intervention sur le temps de travail.

« La convention est une formalité, pour assurer la pérennité du système » précise le dirigeant, Emmanuel BEUFFE. « Ce qui compte, c'est l'acte citoyen. Il faut trouver un équilibre pour pouvoir à la fois travailler et laisser les gens partir pour sauver les autres ». Si ILSA a bien des impératifs de délais, ils sont beaucoup plus gérables que ceux imposés dans une chaîne d'usine, car l'assemblage n'est pas automatisé.

Le lieutenant Bernard BECOULET, chef du centre d'incendie et de secours de Marchaux depuis 2003 est catégorique : « L'important n'est pas l'effectif de la caserne, mais le nombre de sapeurs-pompiers disponibles à l'instant T. Chez ILSA, on se met les 4 en même temps au niveau d'alerte non prioritaire pour laisser les personnes disponibles partir en priorité. Le principe est que l'usine continue à tourner quand on est bipés ».



De gauche à droite : Bernard BECOULET, Christophe SAUVAGE et David BEUZON (SVP), Emmanuel BEUFFE, dirigeant d'ILSA (Rémy SCHOETTEL, le 4e SPV employé chez ILSA, est absent sur la photo).

Le départ pour incendie peut monopoliser exceptionnellement les hommes plusieurs heures, « ça nous a permis de « sauver les meubles » lors d'un feu d'ampleur à Roulans en 2019 et cet été rue Charles Nodier », se réjouit le lieutenant BECOULET. Il ajoute que les prompts secours représentent environ 2 à 3 interventions par semaine, week-ends et nuits compris.

Dans le secteur public aussi

« Ici, pas de convention. On marche à la confiance. On est une commune siège de caserne. Si on ne favorise pas la disponibilité, on aura moins de pompiers. Les employeurs publics doivent montrer l'exemple ». Le cadre, même informel, est posé par Hélène ASTRIC, maire de Boussières. Elle emploie le lieutenant Alexandre MARGUET en qualité de secrétaire général de la commune depuis plus de 20 ans, enrôlé comme SPV depuis autant d'années...

« La papeterie de Boussières, autrefois vivier de volontaires, n'emploie plus que 25% de personnels locaux, donc c'est plus difficile de trouver du monde aujourd'hui » ajoute

le lieutenant MARGUET. « On est autonomes concernant la lutte contre les incendies, mais on fait surtout du prompt secours. Ça représente 3 ou 4 interventions de 45 minutes par semaine. » La garantie des horaires d'ouverture au public est assurée en son absence par un collègue.

À Marchaux comme à Boussières, chacun « rend » à l'établissement les heures passées au bénéfice du secours en travaillant sur des plages horaires un peu différentes, pour que l'employeur ne soit pas lésé. Quoi qu'il en soit, le travail sera fait, mais après une priorité : secourir.



Le lieutenant Alexandre MARGUET, chef du centre d'incendie et de secours de Boussières, secrétaire général de la commune éponyme, et Madame la maire Hélène ASTRIC.

Des sapeurs-pompiers parmi ses employés : l'évidence d'une sécurité accrue pour l'entreprise

Avoir des SPV dans ses effectifs, c'est aussi assurer une grande sécurité au sein de l'entreprise. S'ils sont en capacité de dispenser les formations internes pour la santé des salariés au travail (obligations légales du code du travail), ils constituent aussi une ressource de secours d'urgence sans délais d'intervention, selon Emmanuel BEUFFE, dirigeant d'ILSA, employeur de 4 SPV. « Nous avons des outils coupants, s'il y a un accident ou un malaise, ils peuvent effectuer tout de suite les gestes de premiers secours ».

Les employeurs qui permettent à leurs employés de participer en qualité de SPV aux opérations de secours pendant leur temps de travail participent à la défense du modèle français de sécurité civile basé sur l'engagement citoyen. Sans les volontaires, le maillage territorial des secours serait beaucoup moins dense et les délais de secours plus longs.

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE ?

La défense extérieure contre l'incendie dénommée **DECI** regroupe l'ensemble des points d'eau incendie (PEI) réglementaires mis à disposition des services de secours afin d'assurer l'alimentation en eau de leurs engins-pompe en cas de sinistre.



Le dimensionnement des besoins en eau est étroitement lié aux types de risques bâtimentaires à défendre.
Cf L2225-2

LES MOTS CLÉS

PEI : points d'eau incendie qui regroupent les poteaux incendie (PI) et les points d'eau naturels et artificiels (PENA)

Schéma communal de DECI : document facultatif qui vise à planifier les travaux en matière de DECI. Il doit être soumis au SDIS pour avis.

RDDECI : règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie validé par arrêté préfectoral du 27/02/2017. Il fixe les règles de couverture et de réalisation de la DECI.

Arrêté communal de DECI : document obligatoire dont la date butoir était fixée au 31/12/2018.



NE PAS CONFONDRE



Les sapeurs pompiers réalisent **1 fois tous les 2 ans** une **reconnaissance opérationnelle (ROPE)** des communes conduisant notamment à un contrôle visuel de l'état des points d'eau incendie (PEI).

Le maire, quant à lui, doit à minima effectuer les **contrôles périodiques des PEI tous les 3 ans** visant en outre à effectuer les relevés de débit et de pression des poteaux d'incendie.



LES COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES DU MAIRE



La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a créé la police administrative spéciale de la DECI attribuée au maire par l'article L.2213-32 du C.G.C.T.

Cette police peut être transférée au président de l'EPCI à fiscalité propre par application de l'article L.5211-9-2 du CGCT.

En pratique, la police spéciale de DECI consiste à :

- **Fixer par arrêté** la DECI communale ou intercommunale
- Décider de la mise en place et arrêter le **schéma communal** ou intercommunal de DECI
- S'assurer du **maintien de la capacité** opérationnelle des points d'eau incendie (PEI)
- **De transmettre régulièrement au SDIS** les informations relatives aux caractéristiques des PEI (contrôles, relevés de débit et pression, implantation, suppression, indisponibilité...)

LES OUTILS SUPPORTS

Afin de mettre à disposition des maires les informations connues par le SDIS relatives à la DECI de leur banc communal et de les aider dans leurs démarches sur ce sujet, **un accès internet spécifique aux données de leur banc communal est mis à disposition sur le site Internet du SDIS 25.**



Accès sécurisé par identifiant et mot de passe propre à chaque commune

Les informations suivantes y sont accessibles :

- Le règlement départemental de DECI (RDDECI)
- Les données techniques des PEI de la commune
- Les plans de la commune avec implantation des PEI
- Une infographie « comment rédiger mon arrêté communal de DECI »
- Des modèles de convention

